



## APPEL D'OFFRE

**Étude d'opportunité pour la création d'un Certificat de Qualification  
Professionnelle (CQP)  
Agent de maintenance  
Branche professionnelle de l'Hospitalisation Privée**

**Pouvoir adjudicateur**

**OPCO Santé– Secrétariat General**

31 rue Anatole France

92309 LEVALLOIS-PERRET

Site internet : <https://www.opco-sante.fr/prehome>

**La réponse à l'appel d'offre sera adressée en un seul document sous  
format PDF au plus tard le 22 juillet 2021 à 18 h**

***Exclusivement par mail à l'attention de :***

**Jennifer Rouyère**

**[jennifer.rouyere@opco-sante.fr](mailto:jennifer.rouyere@opco-sante.fr)**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
1. Présentation de la gouvernance du marché .....	3
2. Objet du marché.....	4
2.1. Contexte .....	4
3. Décomposition du marché .....	5
3.1. Méthodologie de travail.....	5
3.2. Organisation et pilotage des travaux .....	5
3.3. Livrables attendus .....	6
4. Planning prévisionnel .....	6
5. Missions assignées au prestataire .....	6
5.1. Contenu des offres .....	7
5.2. Critères de sélection du prestataire .....	7
6. Conditions d’envoi des offres.....	7

## 1. Présentation de la gouvernance du marché

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'Hospitalisation Privée a sollicité les services techniques de l'OPCO Santé pour le pilotage des travaux visant une étude d'opportunité pour la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) Agent de Maintenance.

### **La Branche commanditaire : Branche professionnelle de l'Hospitalisation Privée**

La branche de l'Hospitalisation Privée regroupe les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

La FHP est une fédération regroupant plus de 1000 cliniques et hôpitaux privés employant environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniques) travaillant aux côtés de 40 000 praticiens libéraux et prenant en charge chaque année plus de 9 millions de patients.

Le SYNERPA rassemble les principaux acteurs privés français des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des Résidences Services Seniors (RSS) et des Services et Soins à Domicile soit plus de 2 500 adhérents (1 800 EHPAD, 120 RSS et 600 agences de Services et Soins à Domicile) qui emploient 120 000 salariés.

### **L'OPCO Santé**

En référence à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'opérateur de compétences (OPCO) santé a été créé par son accord constitutif du 26 février 2019. L'OPCO Santé rassemble des branches présentant une cohérence de champ économique et social et à vocation à rassembler largement les branches professionnelles ayant des métiers en commun, qui relèvent du même cadre d'action réglementé ou qui constituent des périmètres communs aux parcours professionnels des salariés.

L'OPCO Santé représente près de 10 000 structures, 27 150 entreprises et plus de 915 000 ETP.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANSE et UNISSS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO.

Ses missions sont :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.

L'OPCO Santé est structuré en 13 services régionaux relayés par un siège national.

**L'OPCO Santé, en application de la demande de la CPNE-FP de la branche de l'Hospitalisation Privée souhaite donc confier à un prestataire la conduite d'une étude d'opportunité pour la création d'un CQP Agent de maintenance**

## 2. Objet du marché

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'Hospitalisation Privée a sollicité le service technique certification de l'OPCO Santé pour le pilotage des travaux visant l'étude d'opportunité de la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) Agent de Maintenance.

Un CQP permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Il est créé et mis en œuvre par les partenaires sociaux d'une branche professionnelle. Les certificats de qualification professionnelle sont créés et délivrés par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle (CPNE).

La création d'un CQP permet de :

- Répondre aux besoins en qualification des établissements de la branche,
- Pallier l'absence de diplômes ou titres correspondant à des compétences spécifiques,
- Faire face à l'évolution de certains métiers,
- Renforcer le niveau d'expertise des établissements,
- Renforcer les compétences des salariés et sécuriser leur parcours professionnel.

### 2.1. Contexte

L'Agent de maintenance prend en charge des travaux d'entretien courant et de maintenance de premier niveau du bâtiment et de ses divers équipements. Ces tâches recouvrent :

- L'entretien et la réparation des équipements électriques voire électroniques,
- L'entretien et la réparation des réseaux de plomberie et de chauffage,
- L'entretien des locaux (peinture...),
- L'installation de mobiliers et d'aménagement des locaux,
- L'évacuation des déchets.

Les agents de maintenance interviennent aussi sur les activités suivantes :

- La gestion des commandes et des stocks de matériel relevant de l'entretien courant,
- Le suivi des prestataires de maintenance et/ou de construction, sollicités lorsque les travaux de maintenance dépassent le niveau 1 ou que des travaux importants sont nécessaires (extension...),
- Le suivi des interventions des bureaux de contrôle.

Enfin, les agents de maintenance participent à la démarche qualité des établissements. Ils sont en particulier garants du respect des normes de sécurité et d'hygiène (suivi du cahier sanitaire, suivi du cahier sécurité et prévention incendie).

Pour mesurer l'opportunité de créer un certificat de qualification professionnelle (CQP) Agent de maintenance, la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'Hospitalisation Privée souhaite :

- Evaluer le potentiel d'emploi et identifier les besoins en recrutement des entreprises sur le métier d'Agent de maintenance dans les entreprises de la branche
- Définir le profil du métier de l'Agent de maintenance, en identifiant entre autres : les pré-requis pour accéder au métier, les missions, les activités et compétences, les caractéristiques, l'environnement professionnel, la posture professionnelle...

- Identifier les évolutions impactant le métier à court et moyen terme (3 à 5 ans) en soulignant les compétences évolutives et émergentes
- Rédiger une fiche emploi type du métier d'Agent de maintenance
- Réaliser un état des lieux de l'offre de certification existante. Vérifier si ces certifications répondent aux besoins des entreprises de la Branche et examiner la pertinence d'une certification de branche vis-à-vis de cette offre

### 3. Décomposition du marché

#### 3.1. Méthodologie de travail

Les attendus exprimés ci-dessous ont pour objectif d'indiquer le niveau d'intervention attendu. Ils dressent un inventaire des attentes de la CPNEFP. Ces attentes feront l'objet de discussion et d'échange pendant la phase de cadrage.

L'étude d'opportunité s'appuiera sur :

- une analyse de l'emploi en faisant un état des lieux des effectifs, du secteur, des établissements employeurs, du profil des salariés, des besoins en compétences...
- une analyse des certifications/formations existantes en vue de la création de passerelles possibles
- une enquête et des entretiens qualitatifs auprès d'entreprises, de salariés et des acteurs de l'écosystème de la branche

#### 3.2. Organisation et pilotage des travaux

La branche professionnelle de l'Hospitalisation Privée est la bénéficiaire des résultats de l'étude, pour autant, le suivi sera assuré par l'équipe technique certification de l'OPCO santé. C'est elle qui pilote les travaux de l'étude par délégation de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation. Ce comité technique certification a notamment pour mission de veiller au bon avancement de l'étude menée par le prestataire et d'apporter des éclairages aux membres de la CPNEFP en cours d'étude et jusqu'à la validation des livrables si nécessaire. Ces comités techniques de pilotage pourront être organisés autant que besoin tout au long de la démarche.

Le comité technique de pilotage aura pour mission de :

- Assurer le suivi de l'action,
- Valider les orientations prises dans le cadre du suivi technique,
- Proposer des aménagements en cas de difficultés,
- Assurer une bonne cohésion entre les différents acteurs (prestataire, OPCO Santé, CPNEFP).

Dans le cadre de cette étude, le prestataire devra prévoir au minimum trois comités techniques de pilotage : un de cadrage, un de suivi et/ou d'ajustement et un de pré-restitution des résultats (à déterminer avec l'équipe technique certification de l'opco santé).

Une restitution finale des travaux sera faite à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche professionnelle de l'Hospitalisation Privée à la livraison de l'étude.

### 3.3. Livrables attendus

Le prestataire devra fournir les livrables finaux suivants :

- Un rapport d'étude détaillé comprenant :
  - Des éléments quantitatifs concernant le potentiel d'emploi pour le métier d'Agent de maintenance
  - Les évolutions à venir impactant le métier et les compétences
  - Les besoins en compétences des entreprises et des salariés
  - Les missions / activités / compétences caractéristiques du métier d'Agent de maintenance
  - L'offre de certification existante
  - Les enjeux d'une certification professionnelle
  - Des préconisations pour accompagner la branche dans sa prise de décision
- Une synthèse communicante du rapport final
- Les documents ayant permis la réalisation de l'étude (bibliographie exhaustive des sources utilisées, guides d'entretien, profils des personnes / entreprises sollicitées ...).

Une restitution de l'étude est à prévoir auprès des membres de la CPNEFP.

## 4. Planning prévisionnel

Lancement de la consultation	01 juillet 2021	Opco Santé
Date limite de réception des offres	30 juillet 2021 à 12 h	Opco Santé
Examen des offres reçues	Du 23 août au 06 septembre 2021	Opco Santé
Sélection du candidat et notification de la décision aux candidats	21 septembre 2021	CPNEFP en lien avec l'Opco Santé
Contractualisation et démarrage de la prestation	27 septembre 2021	Opco Santé
Présentation et validation des livrables en CPNEFP	Fin novembre 2021 (date prévisionnelle)	CPNEFP

## 5. Missions assignées au prestataire

## 5.1. Contenu des offres

Le prestataire devra indiquer dans son offre :

- Une reformulation synthétique de la demande
- Des précisions sur la méthodologie proposée au regard des travaux prévus
- Le calendrier d'intervention
- Une présentation du cabinet, de l'équipe d'intervention (CV), de ses compétences et un descriptif des expériences sur des interventions similaires
- Un budget comportant à minima, le coût journalier, le nombre de jours et le montant total en euros HT. Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacement, hébergement ...)

## 5.2 Critères de sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- La compréhension du contexte et de la demande
- La cohérence entre la proposition technique du prestataire et les attentes formalisées dans le présent cahier des charges
- La pertinence et la qualité de la méthodologie proposée
- La connaissance du secteur professionnel
- Les références du prestataire et des intervenants sur ce type de travaux
- Les moyens techniques et humains
- La durée et les coûts d'intervention

**Une expertise sur le sujet de la certification professionnelle sera appréciée.**

## 6. Conditions d'envoi des offres

Le présent appel à projet est référencé sur le site de l'Opcosanté : <https://www.opco-sante.fr/prehome>

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique à : [jennifer.rouyere@opco-sante.fr](mailto:jennifer.rouyere@opco-sante.fr)

**La réponse à l'appel d'offre sera adressée en un seul document sous format PDF au plus tard le 22 juillet 2021 à 18 h  
Exclusivement par mail à l'attention de :  
Jennifer Rouyère  
[jennifer.rouyere@opco-sante.fr](mailto:jennifer.rouyere@opco-sante.fr)**